



Avis aux utilisateurs NCTS

**Concerne : Adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union Européenne.
Adaptation des actes de cautionnement en matière de transit
communautaire/commun.**

Madame, Monsieur,

Comme vous l'avez probablement déjà appris par la presse, la République de Bulgarie et la Roumanie adhéreront le 1^{er} janvier 2007 à l'Union Européenne.

Ce qui a pour conséquence que l'(les) acte(s) de cautionnement en matière de transit communautaire/commun dont vous disposez en tant que principal obligé, doit ou doivent être adapté(s) à cette nouvelle situation. Le cautionnement en matière de transit doit être valable dans toute la Communauté européenne, même si vous n'effectuez pas de transit vers l'un de ces deux Etats membre.

Les deux nouveaux Etats membre doivent dès lors être ajoutés dans l'acte de cautionnement aux Etats-membre de la Communauté européenne envers lesquels la caution s'engage.

Cette adaptation peut se faire via un acte de cautionnement complémentaire. Pour cela, il peut être fait usage du modèle ci-joint.

Par conséquent, je vous saurai gré de bien vouloir vous adresser à votre bureau de garantie et à votre caution personnelle (banque, compagnie d'assurance) afin d'adapter votre acte de cautionnement.

Attendu que la caution en matière de transit doit être valable dans **tous** les Etats membres de l'U.E., l'adaption de votre (vos) acte(s) de cautionnement doit être réalisée **au plus tard pour le 01.01.2007.**

Les principaux obligés dont les actes de cautionnement n'auront pas été adaptés au 01.01.2007, ne seront plus en état d'effectuer de transit à partir de cette date. L'utilisation de leur GRN et les codes d'accès accordés seront bloqués dans le module « Garanties » de NCTS par le bureau de garantie.

Vous avez par conséquent tout intérêt à adapter votre acte de cautionnement sans tarder. Si votre acte de cautionnement était déjà valable pour la Roumanie, les certificats papiers de garantie globale TC 31 qui vous avaient été remis, devront être remplacés.

Si vous avez des questions relatives à l'adaptation de votre (vos) acte(s) de cautionnement et le remplacement des certificats de garantie, veuillez prendre contact avec votre bureau de garantie qui a également été informé de ces modifications.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

L'équipe NCTS et le Service Recouvrement et Contentieux de l'Administration Centrale des douanes et accises.

**Modèle d'acte de cautionnement complémentaire en matière de transit
communautaire/commun**

**« Acte de cautionnement complémentaire n° ... à l'acte de cautionnement n°
du**

*Au point I, 1, de l'acte de cautionnement n° du la
République de Bulgarie et la Roumanie sont ajoutés à la liste des États-membre de la
Communauté européenne envers lesquels le soussigné se rend caution solidaire.*

*Au point I, 4, de l'acte de cautionnement la liste des pays où le soussigné fait élection de
domicile, est complétée avec le domicile choisi suivant:*

<i>Bulgarie</i>	<i>Nom, prénom ou dénomination commerciale et adresse complète du correspondant en Roumanie</i>
<i>Roumanie</i>	<i>Nom, prénom ou dénomination commerciale et adresse complète du correspondant en Roumanie</i>

Les autres dispositions de l'acte demeurent applicables.

Cet acte complémentaire sort ses effets à partir du 01.01.2007.

*Fait à (lieu),(date)
(Nom et adresse de la caution)*

Signature ».